

Diminuer le nombre d'élues et d'élus communaux pour permettre la rénovation de la salle du Conseil communal

La qualité du travail d'une assemblée délibérante ne dépend pas du nombre de ses élus/élus. À Vevey, réduire le nombre de sièges permettrait de rénover la salle du Plénum afin d'améliorer le confort et de favoriser un meilleur dialogue entre les élus/élus.

Actuellement, le Conseil communal compte 100 membres, mais depuis août dernier, le taux de participation moyen ne dépasse pas 76%. Cela démontre que le Conseil communal peut parfaitement fonctionner avec un absentéisme d'environ 25%. On observe également un important nombre de démissions du conseil, déjà 34 démissions à ce stade pour la législature actuelle et 43 au total pour la dernière.

En comparaison aux autres communes vaudoises, Vevey figure parmi les villes ayant le nombre d'élues/élus parmi les plus élevés. Par exemple, Renens avec plus de 21'000 habitants dispose d'un plénum avec 80 sièges. La réglementation¹ actuelle permettrait de réduire à 70 sièges et le projet de révision de la Loi sur les communes² envisage même de descendre à 35 sièges pour une ville comme la nôtre.

Par ailleurs, on observe que certains partis rencontrent des difficultés à mobiliser suffisamment de candidats aux élections pour éviter de devoir chercher des remplacements d'élues/élus au-delà des "viennent ensuite" en fin de législature.

De plus, le confort actuel de la salle du conseil communal est aujourd'hui insuffisant : les bancs sont abîmés et, en voulant se lever, les élus/élus doivent déranger leurs collègues pour pouvoir sortir des bancs. Cette configuration limite les échanges informels entre élus/élus dans le hall d'entrée, pourtant essentiels pour bâtir des majorités sur des objets d'intérêt public.

À moyen terme, la rénovation de la salle du Conseil est prévue. Cette modernisation permettrait d'améliorer le confort et les bonnes relations entre tous les membres du conseil. Pour permettre aux élus/élus de rencontrer leurs collègues d'autres partis pour échanger concrètement, il est essentiel que les élus puissent circuler librement sans perturber leurs collègues. Or, la configuration actuelle ne permet pas de gagner de l'espace sans empiéter sur la place du public et de la régie télévisuelle.

La solution la plus adaptée serait donc de diminuer le nombre d'élues/élus, pour les raisons évoquées plus haut, cela est possible, voire recommandé si l'on se réfère à la participation de nos élus/élus et la difficulté de recruter de nouveaux membres.

Conformément à la Loi sur les communes, le nombre d'élues/élus³ doit être réexaminé au plus tard le 30 juin de l'année précédant le renouvellement intégral des autorités communales. En lien avec le projet de rénovation de la salle du Conseil Communal porté par la Municipalité, nous demandons au Conseil communal de se prononcer sur la nécessité de réduire le nombre d'élues/élus de **100 membres à 80 membres** dès la prochaine législature qui débutera en juillet 2026.

Nous proposons de renvoyer cette motion directement à la Municipalité.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey

Sandra Marques

Présidente du Groupe PLR.Vevey

¹ art. 17, al. 2 loi sur communes du 28 février 1956 **175.11**

² art. 31, projet LC actuellement en consultation.

³ art. 17, al. 3 loi sur les communes du 28 février 1956 **175.11**